

Formations 2019 – Formulaire d'inscription

Les formations dispensées par les Laboratoires BIOTIC Phocea sont certifiées ISO 9001
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 13 11 697 13
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Centre de formation habilité à dispenser la formation Hygiène et Salubrité (Art. R1311-3 du CSP)

Nom et prénom du stagiaire : _____ Société : _____

Adresse de facturation : _____

Téléphone portable : _____ E-mail _____

Site internet : _____

Profession : _____ Statut : Salarié / Indépendant ⁽¹⁾

Organisme de financement : Oui / Non⁽¹⁾ Si oui, nom de l'organisme : _____

Formation	Date souhaitée (cf planning joint)
Hygiène et salubrité 3 jours – 595 € net	
Maquillage permanent module complet 5 jours – 2105 € net	
Dermopigmentation réparatrice 3 jours – 2200 € net	
Excellence Sourcils 2 jours – 1600 € net	
Excellence Eyes 2 jours – 1400 € net	
Excellence Lèvres 2 jours – 1600 € net	
Excellence Correction 3 jours – 1650 € net	
Spécialisation Trichopigmentation (Kit inclus) 3 jours – 3245 € net	
Spécialisation Microblading (Kit inclus) 3 jours – 1995 € net	
Spécialisation Microshading/ Softap 1 jour – 595 € net	
Pack Regard 1 (15% de réduction) 4 jours – 2200 € net (3 jours Microblading + 1 jour Microshading)	
Pack Regard 2 (24% de réduction) 5 jours – 2750 € net (2 jours Excellence Sourcils + 3 jours Microblading)	
Pack Regard 3 (24% de réduction) 6 jours – 3205 € net (2 jours Excellence Sourcils + 3 jours Microblading + 1 jour Microshading)	
Training Day 1 jour de cours particulier à la carte – 800 € net	

Afin de valider votre inscription, merci de joindre un acompte de **595€ par formation**.

Le solde de votre facture doit nous parvenir au plus tard **15 jours avant le premier jour** de la formation.

Toute inscription à l'une de nos formations vaut acceptation des conditions d'inscription situées au verso.

Pour toute inscription à une formation autre que « Hygiène et Salubrité », vous devez fournir votre attestation de formation en Hygiène et Salubrité.

Fait à _____ le _____

Signature :

⁽¹⁾ Entourer la mention exacte

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS BIOTIC PHOCEA

CLAUSE GENERALE :

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de la part du stagiaire l'acceptation des présentes Conditions d'Inscription aux Formations ainsi que des Conditions Générales de Vente des produits commercialisés par les Laboratoires BIOTIC PhoceA jointes au présent envoi, les formations dispensées ne concernant que lesdits produits. Les formations ne s'adressent qu'aux professionnels, à l'exclusion des consommateurs.

1. INSCRIPTION :

Pour réaliser son/ses inscription(s), le stagiaire doit nous retourner (au 16-18 Bd Michelet 13008 Marseille) le bulletin d'inscription, imprimé au recto des présentes conditions, dûment complété et signé, ainsi qu'un règlement de 595€ par formation. Ce bulletin vaut bon de commande. A réception de ce règlement, une confirmation d'inscription est adressée au stagiaire ; celle-ci indiquera la date, le lieu et les horaires de la formation. Une convention de formation pourra être adressée sur demande en triple exemplaire. Un exemplaire complété, signé par le stagiaire et revêtu du cachet de son entreprise doit nous être impérativement retourné.

2. ATTESTATION DE FORMATION :

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation, si celle-ci a bien été suivie dans sa totalité. Une attestation de participation sera remise au stagiaire qui en fait la demande à l'issue de la formation.

3. TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENTS :

Les prix des formations sont indiqués net. Ils ne sont pas assujettis à la TVA. Ils ne comprennent pas les coûts accessoires tels que frais de restauration et d'hébergement éventuels supportés par le stagiaire.

Toute demande d'inscription doit être accompagnée du règlement d'une somme de 595 euros, valant acompte sur le prix de la formation.

Le solde éventuel du prix de la ou des formation(s), doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de chaque formation. Toute facture non payée à cette échéance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal au taux BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, calculé par mensualité. Le stagiaire devra en outre régler une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 Euros, sous réserve du remboursement des frais de recouvrement qui seraient exposés pour un montant supérieur qui sera remboursé sur justification, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Le règlement s'effectue par Carte Bleue ou par virement bancaire sur le compte suivant :

Nos références : Code établissement : 30056 ; Code guichet : 00966 ; Numéro de compte : 09660002934 ; Clé RIB : 12 ; IBAN : FR76 3005 6009 6609 6600 0293 412.

Si un organisme prend en charge la formation du stagiaire, le stagiaire doit effectuer lui-même la demande de prise en charge. En cas de prise en charge totale ou partielle par cet organisme, la demande de remboursement se fera directement sur le compte bancaire du stagiaire. Par conséquent, le stagiaire doit régler directement à Biotic PhoceA l'intégralité de la/les formation(s) conformément aux conditions ci-dessus expliquées, et se faire rembourser directement par l'organisme.

4. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT :

Du fait du stagiaire :

Aucun acompte ne sera restitué en cas de demande par le stagiaire d'annulation ou de report de la formation, pour quelque cause que ce soit, reçue plus de quinze (15) jours après l'inscription à la formation.

Le coût de la formation restera intégralement dû par le stagiaire à BIOTIC PhoceA en cas de demande d'annulation ou de report de la formation, pour quelque cause que ce soit, reçue moins de trente (30) jours avant le début de la formation. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée à BIOTIC PhoceA par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de réception faisant foi. Le remplacement par une autre personne peut être accepté, BIOTIC PhoceA doit alors être prévenue par écrit des nom et coordonnées du remplaçant et obtenir le formulaire d'inscription dûment rempli.

Du fait de Biotic PhoceA :

BIOTIC PhoceA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler exceptionnellement la prestation dans les conditions suivantes :

- En cas d'annulation ou de décision de report envoyée au stagiaire plus de 15 jours avant la date de début de la session de formation concernée, BIOTIC PhoceA sera libre de décider du report de la formation ou de son annulation avec remboursement des sommes réglées à BIOTIC PhoceA pour ladite formation ;
- En cas d'annulation ou de décision de report envoyée au stagiaire moins de 15 jours avant la date de début de la session de formation concernée, BIOTIC PhoceA devra proposer au stagiaire une date de report de la session ou l'annulation de la formation avec remboursement des sommes réglées à BIOTIC PhoceA pour ladite formation, au choix du stagiaire.

Le remboursement ne couvre que les frais de la formation et exclut les autres frais de toute nature qui auraient pu être engagés par le stagiaire (transport-hébergement etc...).

En tout état de cause, BIOTIC PhoceA fera ses meilleurs efforts pour essayer de reporter la formation à une nouvelle date. En cas d'impossibilité de report, BIOTIC PhoceA remboursera le stagiaire dans un délai de 8 jours. Dans le cadre de la formation « Maquillage permanent, Module complet », BIOTIC PhoceA se réserve le droit de réduire la durée initialement prévue de la formation dans l'hypothèse où le stagiaire serait seul à participer à la session de formation.

5. CONFIDENTIALITE :

Lors des prestations, le stagiaire peut être amené à connaître délibérément ou fortuitement des informations relatives au savoir-faire ou à l'organisation de Biotic PhoceA.

Il peut être également destinataire de copie de documents propres à l'entreprise.

Le stagiaire reconnaît que toutes ces informations et documentations, de quelque nature que ce soit, sont et demeurent la propriété exclusive des Laboratoires Biotic PhoceA et doivent demeurer strictement confidentielles. Le stagiaire s'engage à protéger ces informations et documents et à les garder strictement confidentiels, afin qu'ils ne soient notamment, ni utilisés par lui dans le cadre de ses activités déclarées lors de son inscription, ni divulgués directement ou indirectement à tous tiers non autorisés par les Laboratoires Biotic PhoceA.

6. RESPONSABILITE :

L'obligation souscrite par le Centre de Formation Biotic PhoceA dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultat. De plus le Centre de Formation Biotic PhoceA n'est pas responsable des dommages ou pertes d'objets et effets personnels apportés par le stagiaire sur le lieu de la formation.

7. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

- Pour les Laboratoires Biotic PhoceA : en leur siège social
- Pour le stagiaire à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'inscription.

8. COMPETENCE – CONTESTATION :

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Marseille ou son Président en matière de référé à moins que les Laboratoires Biotic PhoceA ne préfèrent saisir toute autre juridiction compétente. Le stagiaire accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.